



APF en Pays de la Loire
Délégation départementale de Loire Atlantique
Délégation départementale de Maine et Loire
Délégation départementale de la Sarthe
Délégation départementale de Mayenne
Délégation départementale de Vendée

Nantes le 1^{er} septembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rentrée scolaire des enfants en situation de handicap : Une vigilance accrue !

L'Association des Paralysés de France (APF)

est particulièrement mobilisée sur l'ensemble de la région

pour la rentrée scolaire 2011 :

Vigilance, accompagnement et soutien juridique des familles

N'hésitez pas à contacter nos Délégations départementales

Les Délégations départementales de l'APF en Pays de la Loire sont dans les « starting block » en cette veille de rentrée scolaire. « Il faut à tout prix éviter la rentrée noire 2010 » annonce l'APF. Elles mettent en place une vigilance accrue avec soutien et accompagnement des familles. N'hésitez pas à nous contacter.

L'ensemble des associations de personnes en situation de handicap et de leurs familles avaient dénoncé à la rentrée 2010 une rentrée catastrophique.

Suite à leur mobilisation forte, des relations plus étroites ont été nouées avec les Pouvoirs Publics dans certains départements pour améliorer la scolarisation de jeunes en situation de handicap.

En effet la rentrée nécessite une implication de tous les acteurs (Education nationale, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Conseil Général, Agence Régionale de Santé).

Le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap est un enjeu de société auquel les Pouvoirs publics ne peuvent se dérober. Cela implique la mise en place de davantage de moyens matériels et humains de qualité.

L'APF rappelle 3 aspects primordiaux et sa vigilance accrue en cette rentrée :

- **précarité et sous-financement des postes d'auxiliaires de vie scolaire (AVSi)**. Les Inspections d'académie avancent un volume d'heures identiques à l'an dernier (or la rentrée 2010 n'avait été guère brillante !) Nous pouvons comprendre qu'il est difficile, sans moyens supplémentaires, de répondre à toutes les demandes, mais il est inacceptable que des services administratifs ne puissent s'entendre sur un

fonctionnement qui permette aux familles d'être informées, avant le début des vacances d'été, de la situation de leur enfant à la prochaine rentrée scolaire.

- **Transports** : de nombreuses familles n'ont pas eu leurs services de transport l'an dernier. Quid pour cette année. La vigilance de l'APF sera forte vis à vis des Conseils généraux
- **Manques importants de places dans les Etablissements médico-sociaux** : l'Agence Régionale de Santé qui gère désormais la planification des places en Etablissements médico-sociaux pour les enfants en situation de handicap doit prendre en compte le manque de places. Mais aussi le Conseil général qui gère les places en Foyers d'adultes (pour permettre à de jeunes adultes qui restent dans des structures enfants faute de places).

On pouvait penser qu'avec la nouvelle loi sur le handicap (loi 2005-102) et la mise en place de la MDPH, -lieu unique de traitement des dossiers et interlocuteur unique des personnes en situation de handicap ou de leur famille-, les démarches auraient été simplifiées. Mais il n'en n'était rien en 2010. Nous espérons qu'à l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire 2011, les problèmes s'estomperont. A suivre attentivement.

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Aujourd'hui, malgré la promesse de Nicolas Sarkozy « d'un droit opposable à l'éducation », l'Etat se désengage et l'éducation des enfants en situation de handicap est mise en péril faute de moyens. L'APF défend un droit primordial des personnes en situation de handicap, au cœur des difficultés quotidiennes rencontrées par les enfants et leurs familles. Alors, à quand une école pour tous ?

Nous demandons aux Pouvoirs Publics d'arrêter les faux semblants. **Une rentrée réussie passe par une mobilisation de tous les acteurs publics concernés en lien avec les associations. Nous défendons cette approche globale.** Les personnes en situation de handicap et leurs familles n'attendent ni pitié, ni charité, mais tout simplement une société plus solidaire et plus responsable capable de donner la chance au plus grand nombre.

Contact MEDIAS :

Délégation APF de Loire-Atlantique :

Grégoire CHARMOIS Tél. : 06 87 69 30 45/ 02 51 80 68 00/ Mail : dd.44@apf.asso.fr

Délégation APF du Maine-et-Loire :

Stéphanie BRUNET, Tél. : 02 41 34 81 34/ Mail : dd.49@apf.asso.fr

Délégation APF de la Sarthe :

Cécile BOËLLE, Tél. : 02 43 28 68 46/ mail : dd.72@apf.asso.fr

Délégation APF de Mayenne :

Claire AIRIAUD, Tél. : 02.43.59.03.70 / Mail : dd.53@apf.asso.fr

Délégation APF de Vendée

Stéphanie OTTOU, Tél. : 02 51 37 03 47 / Mail : dd.85@apf.asso.fr